

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3965303

Dénomination :	TRANSPORTS P. FATTON
n° de gestion :	1956B00846
n° d'identification :	956 508 469
n° de dépôt :	A2011/012365
Date du dépôt :	23/05/2011
Pièce :	procès-verbal du conseil de surveillance

TRANSPORTS P. FATTON

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.798.300 Euros
Siège social : 3 Avenue des Droits de l'Homme - 69500 BRON
956.508.469 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL DE SURVEILLANCE** **DU 4 AVRIL 2011**

L'an Deux Mille Onze,
Le 4 Avril,
A 14 Heures,

Les membres du Conseil de Surveillance de la société TRANSPORTS P. FATTON se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pierre FATTON
Monsieur Gérard BORNET
Monsieur Vincent FULCHIRON

Plus de la moitié de ses membres étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre FATTON préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Gérard BORNET assume les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Le Président expose au Directoire les raisons pour lesquelles il convient de transférer le siège social à **"Le Premium - 131, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE"**.

Après avoir rappelé que l'article L. 225-65 du Code de Commerce et l'article 4 des statuts prévoient que : " le siège social peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur, le Président offre la parole aux membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance décide, à l'unanimité, de transférer le siège social à **"Le Premium - 131, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE"** et ce, à compter du **1^{er} Mai 2011**, et sous réserve de la ratification de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 4 - SIEGE SOCIAL - SUCCURSALES

Le siège de la Société est fixé :

Le Premium - 131, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE.

Le reste de l'article est inchangé.

Le Conseil confie au Directoire la réalisation de ce transfert et lui transmet à cet effet une copie du présent procès-verbal.

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de Surveillance au moins.

Le Président du Conseil de Surveillance
Pierre FATTON



Un membre du
Conseil de Surveillance
Gérard BORNET

